

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/117 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER REGROUPANT LA BIBLIOTHEQUE, LE CENTRE CULTUREL, L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES COMMUNS DE L'UNIVERSITE DE CORSE A CORTE

SEANCE DU 27 MAI 2011

L'An deux mille onze et le vingt-sept mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme NATALI Anne-Marie à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RUGGERI Nathalie à M. SANTINI Ange
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SUZZONI Etienne à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 08/187 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008 approuvant la phase « Projet » des études et habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le BP 2007,
- VU** la délibération n° 08/164 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008 adoptant le BS 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés suivants relatifs à la construction d'un ensemble immobilier regroupant la bibliothèque, le centre culturel, l'administration et les services communs de l'Université de Corse à Corte :

Lot	Entreprise	Montant HT	TVA 8 %	Montant TTC
4 - REVETEMENTS / SOLS SOUPLES	ROSSI FRERES	440 010,00	35 200,80	475 210,80
8 - SERRURERIE, METALLERIE, CHARPENTE METALLIQUE	FUSELLA / SOCOFER	1 185 000,00	94 800,00	1 279 800,00
Total		1 625 010,00	130 000,80	1 755 010,80

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 mai 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux relatifs à la construction d'un ensemble immobilier regroupant la bibliothèque, le centre culturel, les locaux administratifs et les services communs de l'Université de Corse.

1- Nature et étendue des besoins à satisfaire

L'opération a pour objet la construction, sur une parcelle de 14.400 m² située sur le campus Grossetti, d'un ensemble immobilier destiné à accueillir la Bibliothèque (5 100 m²), le Centre Culturel (1 100 m²) et les Services Administratifs (2 800 m²) de l'Université de Corse.

Le projet intègre l'aménagement des abords et du front urbain, et la construction d'un parking couvert sur 3 niveaux de 258 places.

Les études de conception ont été réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des cabinets d'architecture :

- Sarl Alpha Architecture,
- Sarl Guerrini-Girard,
- Sarl Iles - Beauce-Ledoux.

et du bureau d'études :

- Sa Berim.

Le contrôle technique est assuré par la société SOCOTEC, et la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé par la société C2S Ingénierie.

2- Coût prévisionnel

L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur 13 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés.

Le coût global prévisionnel des travaux est estimé à 20 225 177,33 € HT (valeur janvier 2011).

Le coût global de l'opération est estimé à 27 M€ HT.

3- Procédure

Par délibération n° 08/187 AC en date du 9 octobre 2008, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

La procédure adoptée est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 5 janvier 2010, le pouvoir adjudicateur a décidé :

- d'attribuer les lots 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 13
- de procéder à un « négocié fermé » pour le lot 1
- de déclarer infructueux les lots 2, 4 et 8 et de procéder à une négociation ouverte.

Suite à la négociation fermée, la Commission d'appel d'Offres du 25 février 2010 a décidé d'attribuer le lot n° 1.

L'Assemblée de Corse lors de sa session du 27 mai 2010 a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les lots n° 1, 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 13.

Pour le lot n° 9, le pouvoir adjudicateur a demandé au maître d'œuvre des précisions concernant le critère valeur technique.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2010 a décidé d'attribuer le lot n° 9 et l'Assemblée de Corse lors de la session du 27 juin 2010 a autorisé le Président du Conseil Exécutif à signer et à exécuter ce marché.

Pour ce qui concerne les lots n° 2, 4 et 8, déclarés infructueux, un avis d'appel à candidature (avis n° 59/10) a été adressé aux publications requises en date du 12 octobre 2010.

La date limite de réception des candidatures était fixée au vendredi 12 novembre 2010.

A la date limite de réception des candidatures :

- 13 plis ont été réceptionnés par le bureau du courrier
- 1 pli est arrivé hors délai réglementaire

La Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2010 a procédé à l'ouverture des plis contenant les candidatures et a décidé :

- de rejeter le pli arrivé hors délai réglementaire
- de demander à la maîtrise d'œuvre d'analyser les candidatures

Les candidatures sont conformes au Règlement d'Appel Public à la Candidature et n'appellent aucune observations particulières.

La Commission d'appel d'offres du 22 janvier 2011 a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre.

Le 31 janvier 2011 les dossiers de consultation ont été transmis aux candidats retenus.

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 23 février 2011.

La Commission d'Appel d'offres du 3 mars 2011 a procédé à l'ouverture des enveloppes.

Lors de la séance tenue le 21 avril 2011, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, et en application de l'article 53 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les lots n° 4 et 8 et a déclaré le lot n° 2 infructueux.

4- Passation des marchés

Les marchés sont passés avec les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	TVA 8 %	Montant TTC
4 - REVETEMENTS / SOLS SOUPLES	ROSSI FRERES	440 010,00	35 200,80	475 210,80
8 - SERRURERIE, METALLERIE, CHARPENTE METALLIQUE	FUSELLA / SOCOFER	1 185 000,00	94 800,00	1 279 800,00
Total		1 625 010,00	130 000,80	1 755 010,80

Le montant cumulé des deux marchés s'élève à **1 755 010,80 € TTC**.

5- Planning prévisionnel

Le délai d'exécution est de 32 mois, dont 2 mois de période de préparation du chantier, à compter de la date de notification des marchés de travaux.

6- Engagement du marché

Le bilan financier prévisionnel est arrêté au montant total de 27 000 000 € HT.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 4315 Constructions Universitaires du BP 2007, BS 2008 et BP 2009.

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux travaux de construction d'un ensemble immobilier regroupant la bibliothèque, le centre culturel, les locaux administratifs et les services communs de l'Université de Corse.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

**CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER REGROUPANT
LA BIBLIOTHEQUE, LE CENTRE CULTUREL, L'ADMINISTRATION
ET LES SERVICES COMMUNS DE L'UNIVERSITE DE CORSE**

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
(JANVIER 2011)**

Maîtrise d'œuvre (cis OPC)	2 033 920,00 €
Indemnités concepteurs non retenus	165 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage (programmiste + HQE)	60 300,00 €
Contrôle technique	60 000,00 €
Coordination S.P.S	25 000,00 €
Travaux	19 541 000,00 €
Lots attribués	19 541 000,00 €
Lots non attribués	684 500,00 €
Equipements et mobilier	2 500 000,00 €
Aléas et provision pour actualisations et révisions des prix	1 860 280,00 €
Divers : constitution de dossiers, maquette, relevés complémentaires, insertions presse	70 000,00 €
TOTAL	27 000 000,00 € HT
	Soit 29 800 000 € TTC